

PROVINCE D'EL JADIDA

COMMUNE RURALE DE MOULAY ABDELLAH

MARCHE N°6/2006

**AMENAGEMENT, EQUIPEMENT, GESTION ET FINANCEMENT DE LA
DECHARGE CONTROLEE A LA C.R. MY ABDELLAH**

***EXPLOITATION DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE A LA COMMUNE RURALE MOULAY
ABDALLAH***

RAPPORT ANNUEL

Période : du 01/01/2019 au 31/12/2019



SOMMAIRE

1	PERIMETRE ET OBJET DE L'EXPLOITATION	P3
	1.1 Déchets admis sur le site (Rappel).....	P3
	1.2 Prestations assurées.....	P3
2	MOYENS MOBILISES	P4
	2.1 Moyens matériels.....	P4
	2.1.1 Engins mobilisés sur site.....	P4
	2.1.2 Fonctionnement des engins.....	P5
	2.1.3 Maintenance des engins.....	P6
	2.2 Moyens humains.....	P7
3	TONNAGE TRAITE	P8
	3.1 Déchets traités par provenance et par type	P8
	3.2 Suivi topographique	P11
	3.4 Déchets issus des industries.....	P12
4	SUIVI DES CONSOMMATIONS	P15
	4.1 Consommation en gasoil.....	P15
	4.2 Consommation en électricité.....	P16
	4.3 Consommation en eau.....	P17
	4.3.1 Eau de la nappe.....	P17
	4.3.2 Eau de l'ONEP.....	P18
5	EVENEMENTS MARQUANTS	P19
6	TRAVAUX MARQUANTS REALISES	P20
7	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	P21
8	ACTIONS PREVUES POUR L'AMELIORATION DU SERVICE	P24

1 PERIMETRE ET OBJET DE L'EXPLOITATION

1.1 Déchets admis sur le site (Rappel)

Les déchets admis sur le CET- Moulay Abdallah sont :

- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en provenance de la Commune de Moulay Abdallah, de la Commune d'El Jadida, de la Commune d'El Haouzia, de la Commune de Bir Jdid, de la commune d'Azemmour, de la commune de Tnin Chetouka et de la commune d'Ouled Hcine.
- Les Déchets Industriels Banals (DIB) (déchets organiques, produits alimentaires périmés, boue de curage du réseau d'assainissement, papier, carton, plastique, textile...) issus de la Zone Industrielle d'El Jadida (ZIJ) et de la zone industrielle de Jorf Lasfar.

Remarque : la commune d'Ouled Hcine a stoppé les apports de leurs déchets sur notre site depuis le mois de Février 2019

Il convient de préciser que le Centre d'Enfouissement Technique (CET) communément appelé décharge contrôlée de Moulay Abdallah est une décharge de classe 1 selon la loi n°28-00. De ce fait, elle ne peut absolument pas accueillir les Déchets Industriels Spéciaux (DIS) et tout autre déchet dangereux.

1.2 Prestations assurées

L'exploitation du CET de Moulay Abdallah consiste principalement en :

- Le contrôle, l'identification et le pesage de tous les déchets et matériaux entrant sur le site ;
- La mise en décharge de ces déchets suivant la technique de l'enfouissement sanitaire avec compactage et mise en couches minces suivies d'une couverture en matériaux inertes (terre) ;
- La collecte et le traitement des lixiviats ;
- Le nettoyage régulier du site et de ses abords ;
- Le suivi environnemental du site.
- Le captage et le brûlage du biogaz (en cours d'étude) ;
- La couverture et l'entretien des casiers fermés.

2 MOYENS MOBILISES

2.1 Moyens matériels

2.1.1 Engins mobilisés sur site

- Une chargeuse sur pneus ; Marque : LIUGONG. Type: 842
- Une Pelle sur chenilles ; Marque : LIUGONG. Type: CLG 922 D TIER II
- Un bulldozer sur chenilles ; Marque : LIUGONG. Type: CLGB 230R

En complément à ce matériel, SEGEDEMA mobilise également sur site d'une manière permanente :

- deux camions benne TP de 9 m³ type RENAULT KERAX pour effectuer des transferts de terre et de matériaux (couverture des dépôts, approvisionnement en gravât ou en gravier, transfert de matériel...) ;
- un camion ampli-roll benne TP
- deux véhicules légers

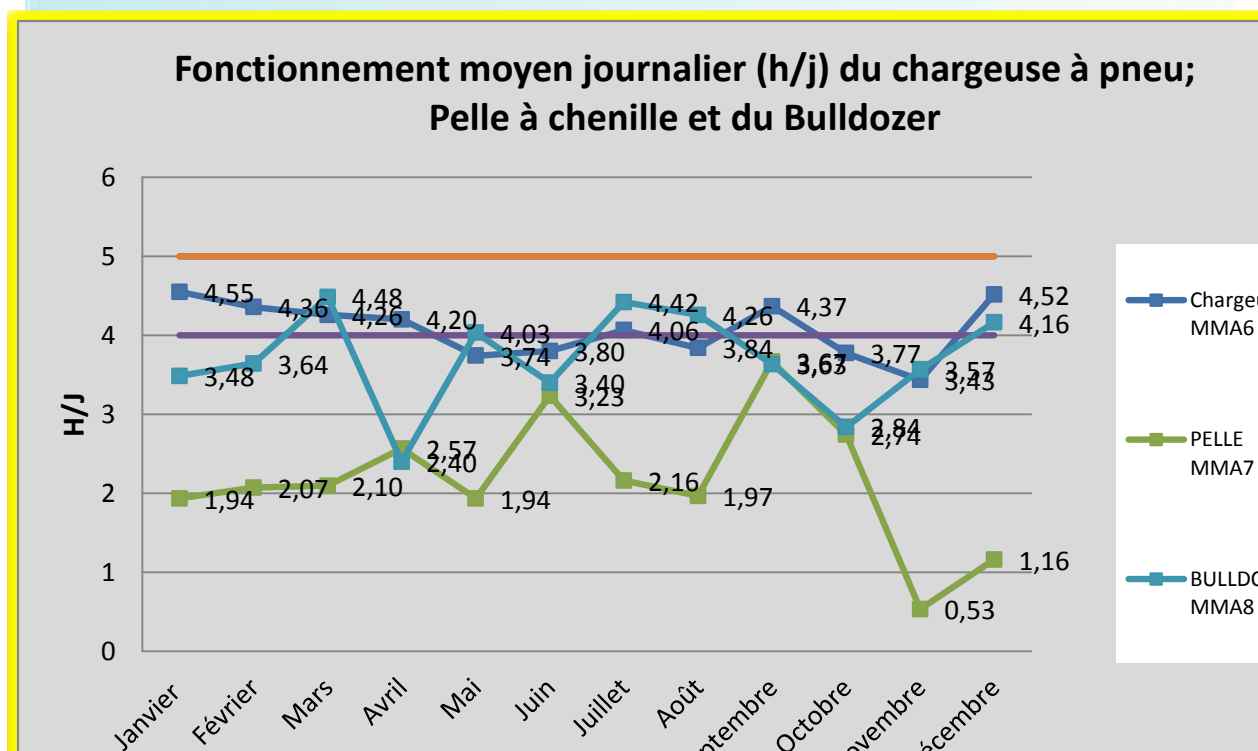
Pour les opérations de couverture de grande ampleur ou pour effectuer des travaux particuliers (forage de puits, terrassement, approvisionnement en gravât ou terre...), SEGEDEMA loue temporairement des engins supplémentaires du type chargeuse sur pneus, camion benne, niveleuse et semi-remorque...



2.1.2 Fonctionnement des engins

Chargeuse à pneu ; Pelle à chenille et le Bulldozer.

	Chargeuse MMA6 Nombre d'heure de fonctionnement	PELLE MMA7 Nombre d'heure de fonctionnement	BULLDOZER MMA8 Nombre d'heure de fonctionnement
Janvier	141	60	108
Février	122	58	102
Mars	132	65	139
Avril	126	77	72
Mai	116	60	125
Juin	114	97	102
Juillet	126	67	137
Août	119	61	132
Septembre	131	110	109
Octobre	117	85	88
Novembre	103	16	107
Décembre	140	36	129
Total	1487	792	1350



- Pour la chargeuse à pneu MMA6, un fonctionnement moyen journalier max de 4.55 h/j. La moyenne annuelle pour 2019 est de 4.07 h/j
- Pour la pelle à chenille MMA7, un fonctionnement moyen journalier max de 3.67 h/j. La moyenne annuelle pour 2019 est de 2.17 h/j.
- Pour le Bulldozer MMA8, un fonctionnement moyen journalier de 4.48 h/j. La moyenne annuelle pour 2019 est de 3.69 h/j.

Le total d'heure de fonctionnement du chargeur à pneu MMA6 a connu une diminution par rapport à 2018 de 28%.

Le total d'heure de fonctionnement de la pelle à chenille MMA7 a connu une diminution par rapport à 2018 de 58%.

Pour bulldozer; le total d'heure de fonctionnement a connu une diminution par rapport à 2018 de 11%.

Ces diminutions des heures de fonctionnement sont dues à la réduction de la zone d'enfouissement des déchets.

Les taux de fonctionnement journalier moyen des machines restent systématiquement en dessous des 8 heures par jour, on peut constater que l'on dispose d'une bonne réserve de mobilisation des engins pour faire face à un flux plus important de déchets : pic de l'Aïd Kebir et de la période estivale, augmentation de la population et de l'activité sur la zone El Jadida / Moulay Abdellah, élargissement du périmètre de provenance des déchets d'autres communes de la province.

2.1.3 Maintenance des engins

La maintenance du Bulldozer, de la chargeuse et de la pelle à chenille est sous-traitée à la société MECOMAR, selon le planning suivant :

- Une fois par mois : Visite technique pour contrôler l'état des engins.
- Toutes les 250 heures : une révision complète avec vidange et changement des filtres.

Le contrôle en interne qui s'effectue :

- Tous les jours : contrôle des niveaux des lubrifiants, graissage des articulations et des chenilles et nettoyage des chenilles et des cabines.

2.2 Moyens humains

Le C.E.T. est ouvert 7 jrs/7 de 6h00 du matin à 19h00 du soir.

Le gardiennage du site est assuré 24h/24.

L'effectif global du site est de 19 personnes réparti comme suit :

- Un responsable d'exploitation ;
- Un chef d'équipe ;
- Un coordinateur SQE
- Trois agents de pesage ;
- Quatre conducteurs d'engins et des camions ;
- Trois placeurs ;
- Quatre gardiens ;
- Un remplaçant des gardiens et des placeurs lors de leurs jours de repos ;
- Une femme de ménage.



3 TONNAGE TRAITE

3.1 Déchets traités par provenance et par type

L'histogramme et le tableau figurant en pages suivantes, présentent les quantités de déchets ménagers et assimilés issus des services de collecte et nettoyage des communes : d'El Jadida, Moulay Abdallâh, El Haouzia, Bir Jdid, Azemmour, Tnin Chetouka, Ouled Hceine et des unités industrielles.

Depuis le 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019, le tonnage total de déchets stockés (ordures ménagères, déchets de nettoyage et déchets verts) s'élève légèrement à **126023.58** tonnes y compris les déchets industriels banals soit une augmentation de 1.47 % par rapport à l'année précédente. Augmentation incohérente vis à vis à l'augmentation du taux de population des communes qui utilisent la décharge.

A titre rappel ; le tonnage enregistré de chaque année depuis le début du contrat jusqu'au fin 2019 est inférieur au tonnage annuel prévisionnel mentionné dans le cahier des charges (cf. tableaux de détail ci-dessous) :

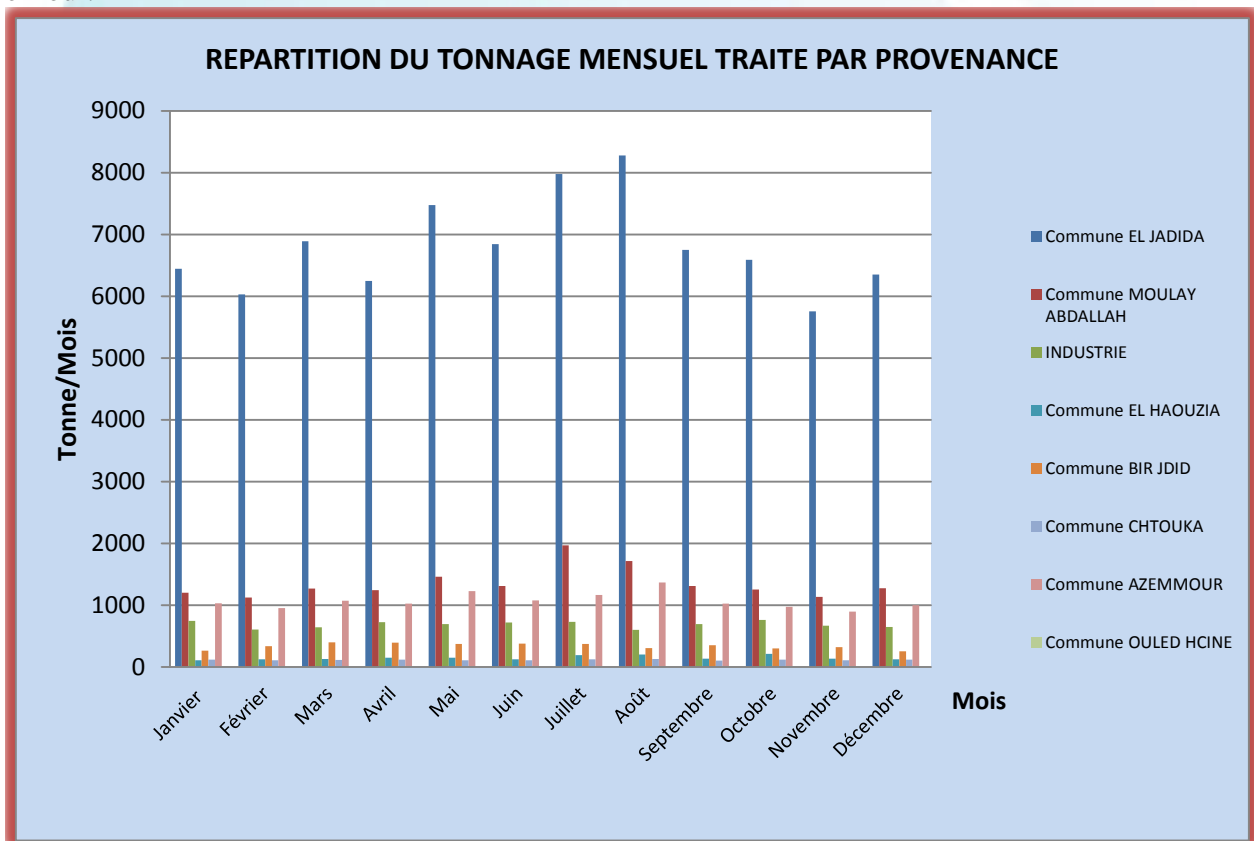
Année	Tonnage prévisionnel	Tonnage réel reçu	Ecart en Tonnage (Tonnage déficitaire)	Le déficit en %
2007	67 160	57 631	-9 529	-14,2%
2008	70 810	59 777	-11 033	-15,6%
2009	74 460	68 358	-6 102	-8,2%
2010	78 475	72 031	-6 444	-8,2%
2011	82 855	78 250	-4 605	-5,6%
2012	87 965	81 252	-6 713	-7,6%
2013	93 805	88 779	-5 026	-5,4%
2014	100 740	92 014	-8 726	-8,7%
2015	108 040	96 502	-11 538	-10,7%
2016	115 819	95 791	-20 028	-17,3%
2017	124 389	113 467	-10 922	-8,8%
2018	133594	124174	-9420	-7,1%
2019	143480	126024	-17457	-12.2%
TOTAL DE 2007 à 2019	1 406 423	1 154 050	-127 543	-9.1%

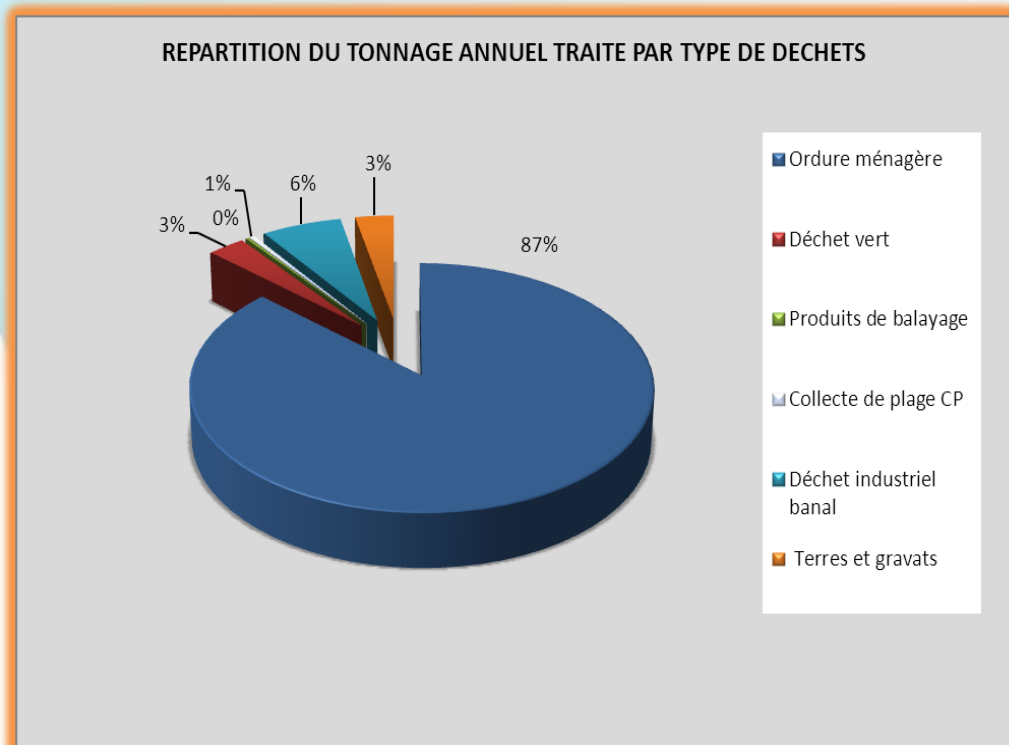
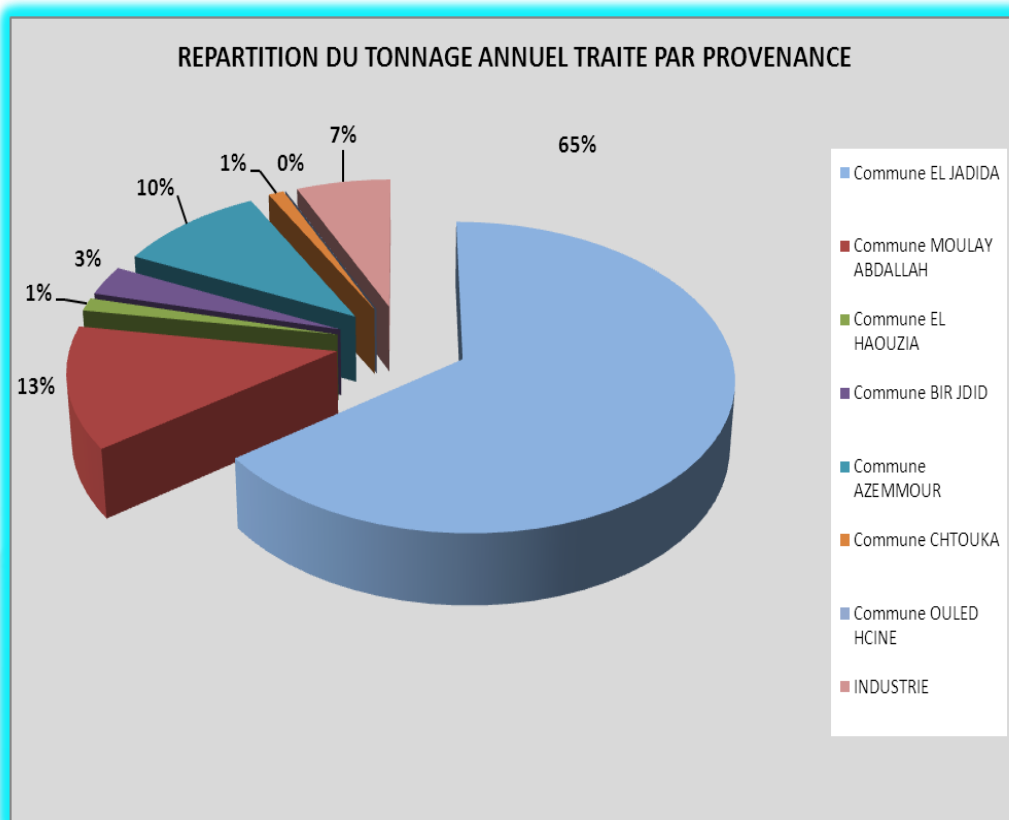
En conclusion, depuis le démarrage du site jusqu'au fin l'année 2019, le déficit était de l'ordre de 9.1% soit 127 543 tonnes.

En vue d'éviter tout litige sur la quantité et la qualité des déchets à facturer aux communes d'El Jadida, Moulay Abdellah, Azemmour et Bir Jdid ; un contrôle contradictoire quotidien a été mis en place au niveau du bureau de pesage de la décharge. Ce contrôle se matérialise par :

- La présence quotidienne aux heures d'ouverture du CET à la fois d'un contrôleur de la commune d'El Jadida, d'un contrôleur de la Commune de Moulay Abdallah, d'un contrôleur de la Commune de Bir Jdid.
- la signature conjointe d'un PV journalier sur lequel sont mentionnées la quantité et la qualité des déchets reçus en provenance de chacune des communes. C'est sur la base de ces rapports journaliers qu'est effectuée la facturation mensuelle de la prestation de mise en décharge.

Ce contrôle quotidien sur site est le meilleur moyen pour les communes de s'assurer de la qualité et de la quantité des déchets reçus. En effet, tout contrôle ou jugement à posteriori sur la quantité ou la qualité des déchets réceptionnés n'a aucun fondement car le jugement doit se faire visuellement et contradictoirement devant la livraison en question et avant que le déchet ne soit enfoui.





3.2 Suivi topographique

Un levé topographique du massif de déchets est réalisé semestriellement de manière à suivre et contrôler le niveau de compactage des déchets et de remplissage des casiers. Ainsi, durant l'année 2019, deux levés ont été réalisés :

- Levé réalisé le 10 mai 2019 (voir annexe)
- Levé réalisé le 27 novembre 2019 (voir annexe).

Ces levés permettent de calculer le volume de déchets stockés et, en comparant ce volume au tonnage de déchets traités, avoir une première estimation de la densité des déchets en place.

Le tableau ci-après indique le résultat obtenu lors de dernier levés.

Date du dernier jour de réalisation du levé topographique	10/05/2019	27/11/2019
Cumul du tonnage de déchets enfouis (en tonnes)	1 077 232,59	1 149 446,96
Cumul du volume de stockage occupé y compris déchets et couverture temporaire (en m ³)	801 921,52	840 651,52
Tonnage de déchets traités avec couverture pour 1 m ³ de volume de stockage occupé	1,34	1,37

D'après le tableau ci-dessus, on peut constater que sur la période du 10/05/2019 au 27/11/2019 le ratio moyen de la densité est de l'ordre de 1,36; ce qui veut dire qu'elle est largement supérieure aux prévisions qui fixaient un objectif de densité moyenne de 0,9 à 1 tonne/m³.

Compte tenu de la faiblesse du tonnage actuel par rapport aux prévisions du cahier des charges, de la marge de disponibilité des moyens matériels mobilisés sur site et des bons taux de compactage obtenus jusqu'à présent, l'élargissement du périmètre de provenance des déchets du CET Moulay Abdellah à d'autres communes de la Province d'El Jadida.



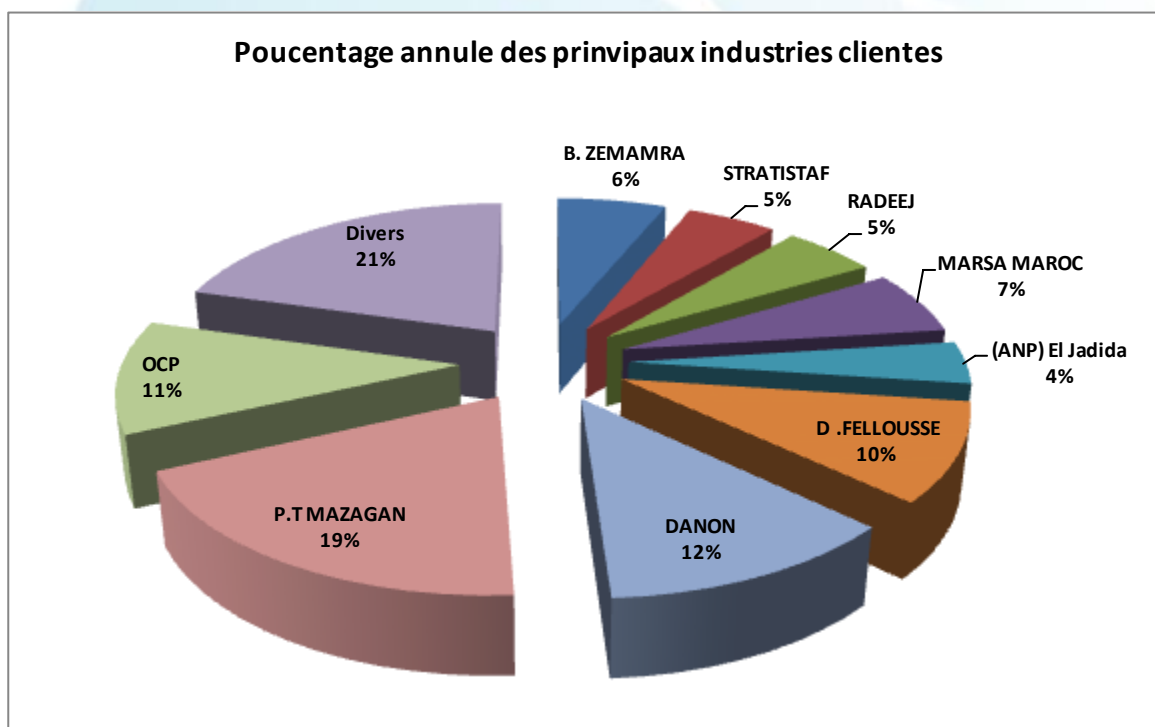
3.3 Déchets issus des industries

Une trentaine d'unités industrielles utilisent de manière continue la décharge pour l'enfouissement de leurs déchets banals. Le total des déchets issus de l'industrie est 8483.17 T.

Les plus gros utilisateurs du centre sont 09 industries suivantes qui représentent à eux seuls environ 79.5% du tonnage issu de l'ensemble des unités industrielles producteurs :

Nom industrie	B. ZEMAMRA	STRATISTAF	RADEEJ	MARSA MAROC	(ANP) El Jadida	D.FELLOUSSE	DANON	P.T MAZAGAN	OCP	Divers
Tonnage	517,12	425	442,36	538,16	354	823,56	1016,04	1597,64	952,44	1717,85
Pourcentage	6,17	5,07	5,28	6,42	4,22	9,82	12,12	19,06	11,36	20,49

Le secteur présenté ci-dessous indique la répartition des 79.5 % du tonnage global des DIB entre les neuf principales unités industrielles citées précédemment.



Les déchets provenant du projet touristique Mazagan représente 23.97 % du 79.5% du tonnage des principaux industries, mais en fait 19.06 % du tonnage globale des déchets industriels banals.

La gestion administrative et technique de l'acceptation des déchets en provenance des unités industrielles est lourde et demande une grande rigueur car :

- Il y a un grand nombre d'unités pour un tonnage assez faible (le tonnage cumulé sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 des unités industrielles et commerciales représentent environ 6.65% du tonnage total des déchets traité au CET Moulay Abdallah) ;
- La nature des déchets est très variable d'une unité à l'autre et demande un contrôle permanent et minutieux avant et après la mise en décharge du déchet en plus des dossiers d'admission à remplir, valider, suivre et archiver.
- **Rappel** : les déchets des unités industrielles qui sont acceptés au CET de Moulay Abdallah sont des déchets industriels banals assimilables aux ordures ménagères (papier, carton, plastique...) et ne sont en aucun cas des Déchets Industriels Spéciaux (DIS) à caractère dangereux (déchets médicaux et pharmaceutiques, déchets chimiques et résidus d'hydrocarbures, solvants...).

Bilan des tonnages traités par provenance et par type durant l'année 2019

Provenance	Typologie des déchets	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total annuel	Total annuel n-1	Ecart année -année n-1(valeur)
Commune EL JADIDA	Ordures ménagères OM (t)	5979,66	5679,26	6529,36	5945,47	7205,98	6556,54	7639,48	7970,73	6425,30	6141,26	5474,00	6062,28	77609,32	77632,89	-23,57
	Déchets verts DV (t)	461,5	340,58	326,64	269,35	164,90	165,04	240,72	210,28	273,34	448,20	282,46	287,88	3470,89	2673,29	797,60
	Collecte de plage CP (t)	0	8,2	32,42	29,73	104,66	123,26	97,52	97,14	48,48	0,00	0,38	0,00	541,79	273,17	268,62
	Total en tonnes	6441,16	6028,04	6888,42	6244,55	7475,54	6844,84	7977,72	8278,15	6747,12	6589,46	5756,84	6350,16	81622,00	80579,35	1042,65
Commune MOULAY ABDALLAH	Ordures ménagères OM	1167,92	1086,44	1221,38	1194,75	1424,04	1272,34	1803,96	1634,58	1261,06	1213,98	1102,00	1228,52	15610,97	14689,88	921,09
	Déchets verts DV (t)	21,5	18,2	25,76	33,56	27,50	25,36	33,52	30,24	26,96	31,18	22,64	28,30	324,72	286,84	37,88
	Produits de balayage PB (t)	10,66	17,72	20,04	13,64	8,96	9,04	127,70	48,98	21,46	6,16	8,54	18,06	310,96	108,19	202,77
	Total en tonnes	1200,08	1122,36	1267,18	1241,95	1460,50	1306,74	1965,18	1713,80	1309,48	1251,32	1133,18	1274,88	16246,65	15084,91	1161,74
Commune EL HAOUZIA	Ordures ménagères OM	109,16	121,26	124,90	150,14	147,40	123,28	187,70	200,26	133,90	208,62	132,34	121,38	1760,34	1631,68	128,66
Commune BIR JDID	Ordures ménagères OM	262,90	332,84	395,14	389,10	368,72	374,28	373,14	303,72	348,84	296,78	317,56	254,12	4017,14	3903,40	113,74
Commune AZEMMOUR	Ordures ménagères OM	1029,30	950,86	1071,76	1025,29	1226,26	1077,12	1163,34	1363,40	1022,96	974,04	896,28	999,94	12800,55	13093,79	-293,24
Commune CHTOUKA	Ordures ménagères OM	114,70	107,52	111,04	115,46	107,60	108,74	124,70	128,38	102,08	114,46	104,20	116,82	1355,70	1331,86	23,84
Commune OULED HCINE	Ordures ménagères OM	12,96	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,96	66,44	-50,48
INDUSTRIE	(DIB)Déchets Industriels Banals	741,66	603,28	638,92	721,34	692,96	718,98	726,42	599,32	689,60	759,76	667,18	645,82	8205,24	8483,17	-277,93
Terres et gravats	Apport en tonnes	267,00	373,20	413,78	721,58	203,64	190,46	239,50	142,36	386,26	300,20	310,20	476,04	4024,22	3055,72	968,50
Total par type de déchets	OM	8676,60	8281,18	9453,58	8820,21	10480,00	9512,30	11292,32	11601,07	9294,14	8949,14	8026,38	8783,06	113169,98	112349,94	820,04
	DV	483,00	358,78	352,40	302,91	192,40	190,40	274,24	240,52	300,30	479,38	305,10	316,18	3795,61	2960,13	835,48
	PB	10,66	17,72	20,04	13,64	8,96	9,04	127,70	48,98	21,46	6,16	8,54	18,06	310,96	273,17	37,79
	CP	0,00	8,20	32,42	29,73	104,66	123,26	97,52	97,14	48,48	0,00	0,38	0,00	541,79	108,19	433,60
	OM + DV + PB + CP	9170,26	8665,88	9858,44	9166,49	10786,02	9835,00	11791,78	11987,71	9664,38	9434,68	8340,40	9117,30	117818,34	115691,43	2126,91
	DIB	741,66	603,28	638,92	721,34	692,96	718,98	726,42	599,32	689,60	759,76	667,18	645,82	8205,24	8483,17	-277,93
	Terres et gravats	267,00	373,20	413,78	721,58	203,64	190,46	239,50	142,36	386,26	300,20	310,20	476,04	4024,22	3055,72	968,50
	Total global (en tonnes)	9911,92	9269,16	10497,36	9887,83	11478,98	10553,98	12518,20	12587,03	10353,98	10194,44	9007,58	9763,12	126023,58	124174,60	1848,98

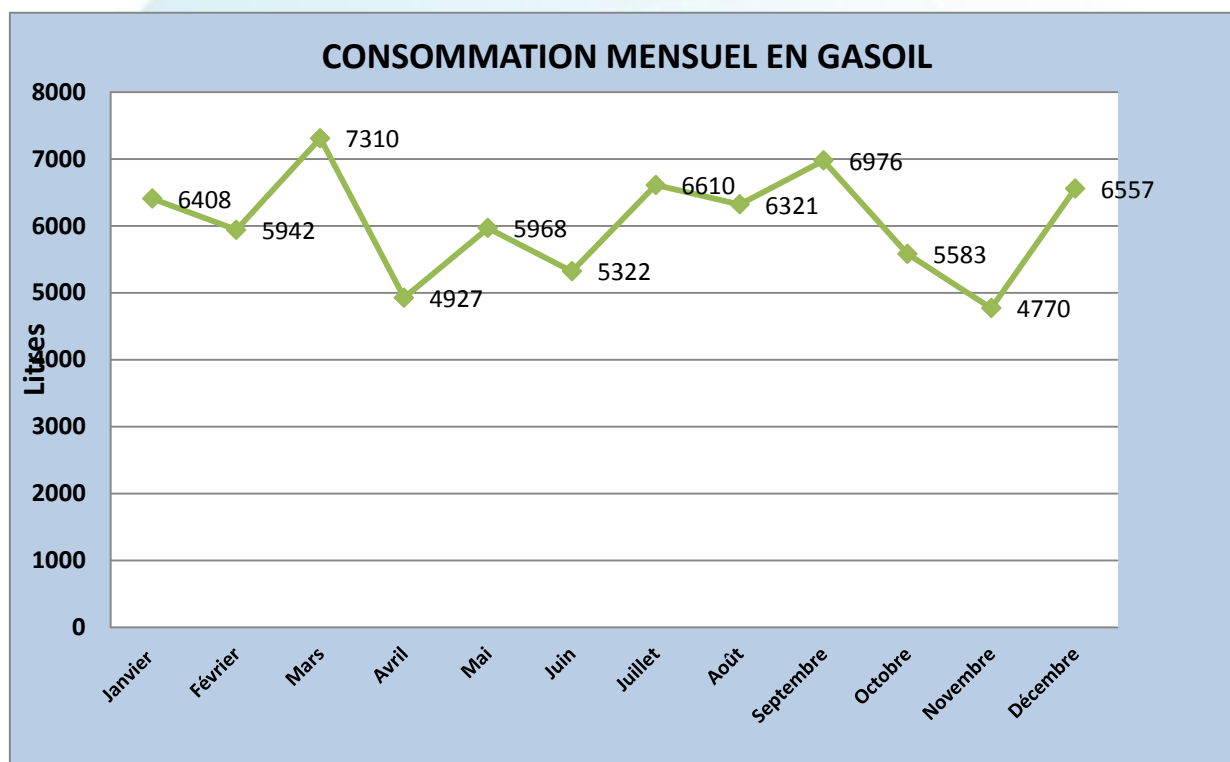
4 SUIVI DES CONSOMMATIONS

4.1 Consommation en gasoil

4.1.1 Consommation globale

Le ravitaillement en gasoil se fait par camion-citerne du fournisseur qui remplit une cuve de 20.000 litres; laquelle alimente une pompe de distribution aux normes réglementaires permettant d'effectuer un meilleur contrôle des volumes consommés.

La courbe ci-dessous représente la consommation mensuelle de l'exploitation de Moulay Abdallah durant l'année 2019.



Comme le montre le graph ci-dessus, la consommation mensuelle en gasoil connaît une augmentation importante au niveau de la saison estivale en particulier durant les mois de juillet, août et septembre à cause de la hausse du tonnage traité.

Le total de gasoil consommé durant l'année 2019 s'élève à 72 694 litres soit une moyenne mensuelle d'environ 6 058 litres/mois.

4.2 Consommation en électricité

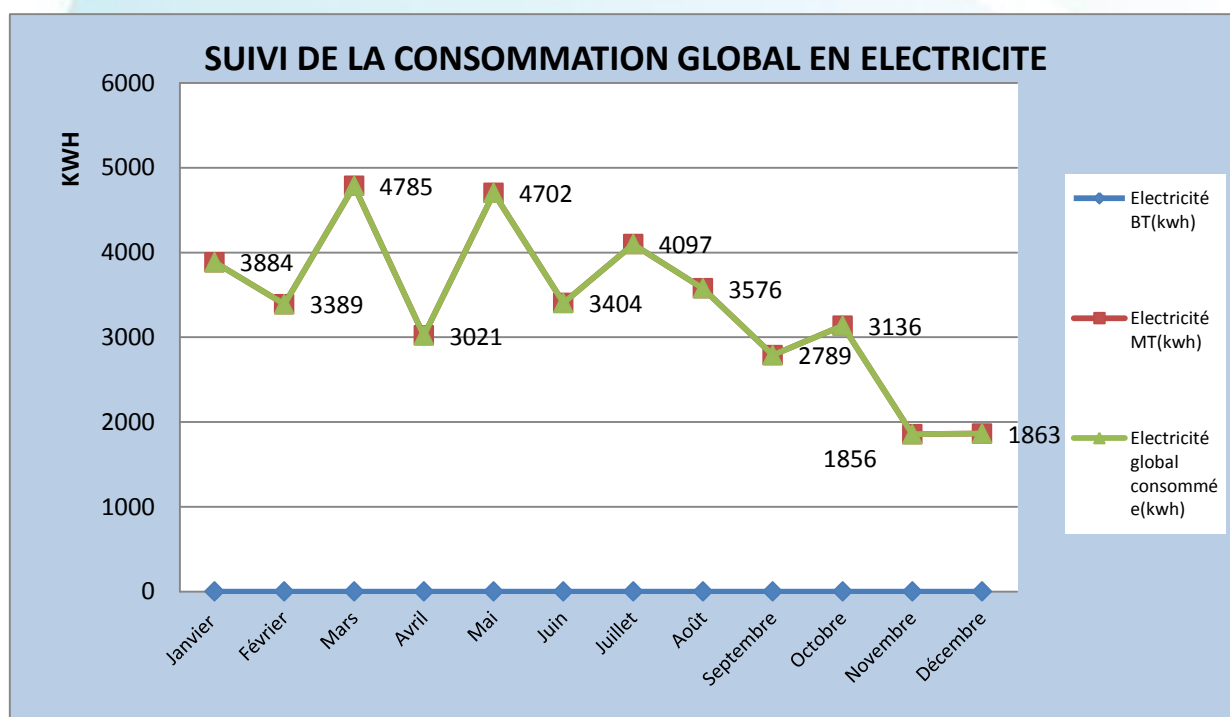
Les sources de consommation d'électricité par le CET de Moulay Abdallah sont diverses et proviennent principalement par ordre d'importance :

- Du fonctionnement des aérateurs, pompes et des asperseurs au période de l'été.
- De l'utilisation des locaux administratifs (ordinateur, climatisation, éclairage...);
- De l'éclairage extérieur;
- Et du pompage du lixiviat.

L'enregistrement des KWh consommé par l'exploitation se fait par deux compteurs distincts placés par la RADEEJ comme suit :

- Compteur de la basse tension;
- Compteur de la moyenne tension.

Le graphique ci-dessous montre les variations mensuelles de consommation électrique durant l'année 2019.



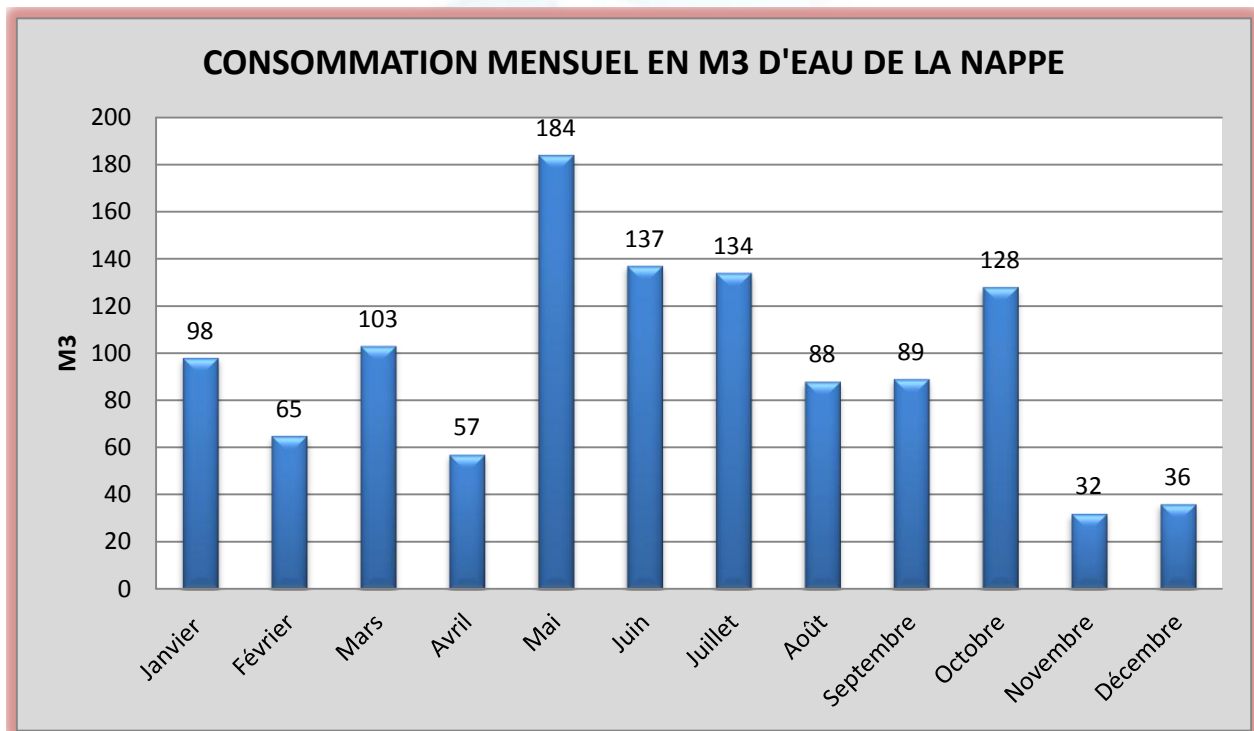
Le total d'énergie électrique consommée durant 2019 est de 40 502 KWh soit une moyenne de 3375.17 KWh/mois soit une diminution de 21,71 % par rapport à l'année précédente.

La diminution en consommation électrique est due aux changements des modes d'éclairage sur le site. En effet au mois de mai 2019 les ampoules de l'éclairage ordinaire et des projecteurs ont été remplacées par des ampoules LED

4.3 Consommation en eau

4.3.1 Eau de la nappe

L'histogramme ci-dessous représente la consommation mensuelle du site en eau de la nappe durant l'année 2019. L'exploitation de ces eaux se fait à partir du PZ1. La consommation totale est de 40 502 m³.



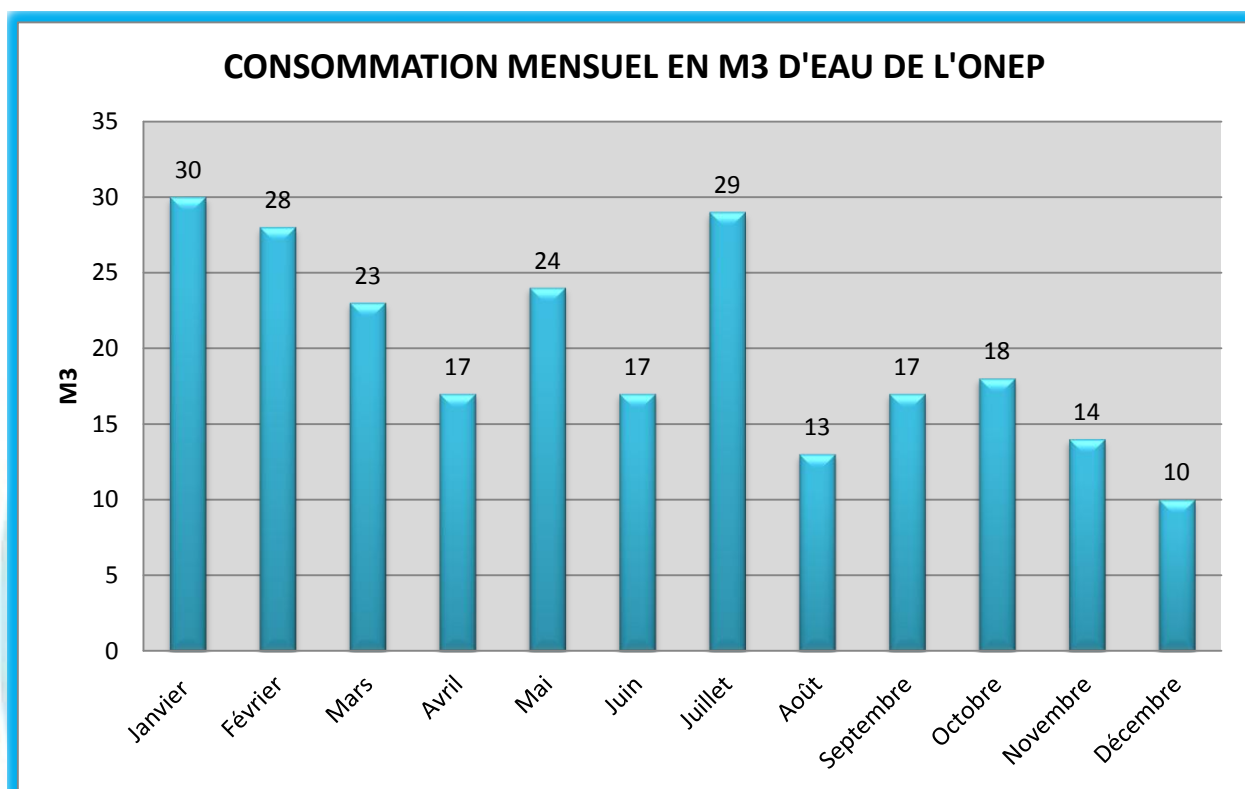
Les activités consommatrices d'eau de la nappe sur le site sont:

- Le lavage des camions et engins;
- L'arrosage des plantations du site;
- La propreté des voiries ;
- Et l'entretien des locaux administratifs.

4.3.1 Eau de l'ONEP

Pour l'utilisation domestique, la consommation se fait à partir l'eau de l'ONEP.

L'histogramme ci-dessous représente la consommation mensuelle du site durant l'année 2019.



Le total en consommation d'eau de l'ONEP pour l'année 2019 est de 240 m³ soit une moyenne de 20 m³/mois l'équivalent d'environ 0.67 m³/j, soit une diminution de 8,33 % par rapport à l'année précédente.

5 EVENEMENTS MARQUANTS

Les faits marquants qui ont eu lieu sur le site durant l'année 2019 sont les suivants :

Le 24/01/2019: Visite technique de Mr POINCLOU du groupe PIZZORNO France et Mr RHAZZA du siège Rabat.

Entre le 20 et le 22/02/2019: Organisation de la première campagne de prélèvements par LPEE pour analyser le lixiviat, des eaux superficielles et des eaux sous-terraines.

Le 07/03/2019: Visite de Mr le Directeur de la commune de Moulay Abdallah avec deux visiteurs.

Le 08/04/2019: Destruction d'une quantité de 340 kg des aliments alimentaires en présence d'un comité.

Le 10 et le 11/5/2019 : Réalisation levée topographique du dôme de déchet.

Le 11/05/2019: Curage et nettoyage à haute pression des réseaux et des regards du lixiviat et des eaux pluviales.

Le 11/06/2019: Visite technique de Mr POINCLOU du groupe PIZZORNO France et Mr RHAZZA du siège Rabat.

Entre le 19 et le 21/06/2019: Organisation de la deuxième campagne de prélèvements par LPEE pour analyser le lixiviat, des eaux superficielles et des eaux sous-terraines.

Le 19/06/2019: Organisation d'un comité de suivi ministérielle.

Le 19/09/2019: Visite technique de Mr POINCLOU du groupe PIZZORNO France et Mr RHAZZA du siège Rabat.

Entre le 15 et le 25/09/2019: Opération de couverture de grand ampleur des talus et des hauts du C3; C4 et des talus et haut du C5 coté WEST.

Entre le 23 et le 25/09/2019: Organisation de la troisième campagne de prélèvements par LPEE pour analyser le lixiviat, des eaux superficielles et des eaux sous-terraines.

Le 14/11/2019: Visite technique de Mr POINCLOU du groupe PIZZORNO France et Mr RHAZZA du siège Rabat.

Le 26 et le 27 Novembre 2019 : Réalisation levée topographique du dôme de déchet.

Le 09/12/2019 : Visite du site par deux agents de l'inspection générale de l'administration territoriale.

Le 28/12/2019: Visite technique de Mr POINCLOU du groupe PIZZORNO France et Mr RHAZZA du siège Rabat.

6 TRAVAUX MARQUANTS REALISES

Les principaux travaux qui ont été mis en œuvre tout au long de l'année 2019 sont énumérés ci-dessous :

- Reprise des tassements différentiels et réalisations des <<fossés rigoles>> sur le dôme des casiers fermés (C1 ; C2 et C3) à l'aide de la niveleuse pour scinder cette surface en zones réduites limitant les écoulements et canaliser les ruissellements vers les exutoires des descentes des eaux pluviales ;
- Réglage et compactage des risbermes et du dôme des casiers par compacteur à billes pour assurer sa stabilité et l'écoulement des eaux pluviales vers l'extérieur ;
- Plantation d'ATRIPLEX (environ 800 pieds) sur les talus des casiers fermés ;
- Expérimentation de plantation de griffes de sourcières en tête de talus ;
- Étalonnage et poinçonnage du pont bascule par SINPEC par Ministère de l'Industrie et de l'Investissement et de l'Economie Numérique.
- Remise en état du regard de purge du lixiviat ;
- Entretien et reprise du grillage de la clôture du site ;
- Stockage de matériaux terreux de couverture ;
- Réfection de la couronne dentée de la Bulldozer.
- Confinement par couverture terreuse des talus et risbermes des casiers C3 Nord et C1, C2 et C3 Ouest avec des matériaux complémentaires.

7 Reportage photographique



Figure 1 : Vu WEST des casiers C3 ; C4 et C5.



Figure 2 : Vu d'EST du dôme de déchet des casiers 1 ; 2 et 3.



Dôme aménagé des casiers 1 ; 2 ; et 3.



Vu du haut du dôme de déchet



Lagune EST d'évaporation naturelle di lixiviat

Les opérations menées régulièrement sur site sont :

- L'entretien des digues, des risbermes, des casiers finalisés et des pistes ;
- Applications des produits anti-odeurs sur les déchets et dans les bassins de stockage du lixiviat pour minimiser les naissances olfactives ;
- Curage et nettoyage des regards des lixiviats ;
- Lavage et nettoyage du pont bascule bimensuel ;
- Curage des débourbeurs-déshuileurs et de la fosse septique ;
- L'arrosage des pistes par les eaux de la nappe à la période sèche ;
- Nettoyage quotidien des engins, Graissage, soufflage de filtres et lavage complet selon une fréquence bien déterminée ;
- L'entretien régulier des espaces verts aux alentours des locaux administratives ;
- Le ramassage des envols ;
- La couverture des déchets ;
- L'aménagement de la plate-forme de vidage;
- Et l'arrosage des plantes.

8 ACTIONS PREVUES POUR L'AMELIORATION DU SERVICE

Au cours de cette année d'exploitation 2019, les principaux problèmes techniques rencontrés concernent :

- L'augmentation de la quantité du lixiviat;
- La perception parfois d'odeurs désagréables.

Pour améliorer encore notre prestation de service, les actions programmées à l'année 2020 sont les suivantes :

- Continuation de l'évaporation du lixiviat par les asperseurs sur les talus étanchés.
- Confinement des déchets à l'avancement pour limiter les entrées d'eau lors des précipitations.
- Continuation de l'entretien du dôme de déchets finalisé ; des talus et des risbermes pour assurer au maximum le drainage des eaux pluviales vers l'extérieur
- Réalisation du projet de dégazage et collecte du biogaz ;

Compte-tenu des investissements nécessaires, ce dernier projet ne pourra être mis en place qu'après la régularisation des paiements par les divers apporteurs de déchets.

Annexe:

Plans de levé de la zone de stockage

